

Sur le Ceta, Magnette se dit apaisé par le fédéral

■ Chez Ecolo, on considère que le ministre-Président s'est couché devant Charles Michel.

Il y a près de deux semaines, le Ceta (traité de libre-échange avec le Canada) revenait dans l'actualité à la suite d'une déclaration du Premier ministre Charles Michel (MR) sur ce sujet. Et plus précisément sur l'avis que doit demander le gouvernement fédéral à la Cour européenne de justice sur la compatibilité du mécanisme ICS (règlement des conflits entre investisseurs et Etats) avec les traités européens. Une demande wallonne qui, à l'issue de la crise entre la Wallonie, le fédéral et l'Europe sur le Ceta, était présentée comme l'élément principal de la victoire sudiste dans ce dossier épineux.

Pour Charles Michel, la saisine de la Cour de justice (CJUE) était condition-

née à un avis que cette même cour doit rendre sur un autre traité commercial (Union européenne-Singapour).

Le ministre-Président Magnette (PS) n'avait pas apprécié. Il s'était exprimé de manière virile sur la déclaration du Premier ministre. Selon le Carolo, en disant cela, Charles Michel ne respecte pas l'accord intervenu en intrabelge sur le Ceta. Il se disait même prêt à faire capoter le traité, si les choses n'allaient pas dans son sens.

Un comité de concertation rassurant

Mercredi matin, pourtant, le calme était revenu. Pourquoi ? Parce qu'avant le comité de concertation (qui réunit une fois par mois le fédéral et les entités fédérées), Paul Magnette aurait obtenu des apaisements sur cette question. Le comité de concertation, parfois houleux sous cette législature, aurait-il donc joué son rôle de médiateur ? Selon le porte-parole de Magnette, *"la saisine peut être introduite jusqu'à la ratification complète*

de l'accord et pas avant le vote du Parlement européen, et le chef du gouvernement wallon a désormais ses apaisements".

Qu'en est-il, dès lors, de la saisine immédiate demandée régulièrement par le PS et le CDH ? Il n'en est manifestement plus question. Le rejet du PS et du CDH, en début de semaine au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une motion déposée par Ecolo exigeant la saisine avant le 31 décembre 2016 confirme qu'on n'est plus aussi pressé. Le député fédéral Ecolo, Benoît Hellings, qui suit le dossier à la Chambre considère que cette fois-ci, *"Magnette noie le poisson dans le sirop d'érable"*.

Et qu'en est-il de la position du fédéral qui attend l'avis de la CJUE sur le traité UE-Singapour, pour saisir cette dernière sur l'ICS ? Manifestement, le fédéral reste sur ses positions. Rien n'a donc changé. Pourtant le ministre-Président se dit désormais apaisé.

S.Ta.

Paul Magnette se disait même prêt à faire capoter le traité, si les choses n'allaient pas dans son sens.